



EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

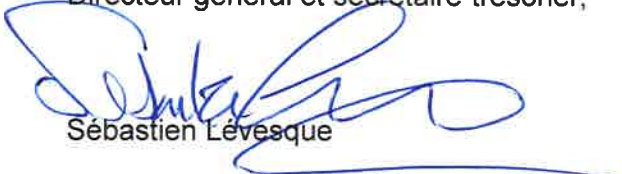
En vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2020 de la manière suivante:

Endroit: Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie
(464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts)
Heures: 19 h 15

Dates:	Lundi	20 janvier	Lundi	13 juillet
	Lundi	10 février	Lundi	14 septembre
	Lundi	9 mars	Mardi	13 octobre
	Mardi	14 avril	Mercredi	25 novembre
	Lundi	11 mai	Lundi	14 décembre
	Lundi	8 juin		

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE DEUXIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

Directeur général et secrétaire-trésorier,


Sébastien Lévesque



Certificat de publication

Je soussigné, Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en en affichant une copie au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à Cap-Seize et sur le site Web de la MRC, le 2 décembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le deuxième jour de décembre deux mille dix-neuf.


Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier